

LETTRE D'INFORMATION

CHARTRE DE TERRITOIRE

BASSINS VERSANTS DU QUILLIMADEC-ALANAN

Mars 2014

Un an après le lancement du plan de lutte contre les algues vertes en Baie de Guissény, de nombreux agriculteurs du territoire se sont engagés dans la démarche : 95 exploitants sur les 168 prioritairement concernés sont aujourd'hui signataires de contrats d'objectifs. Ils s'engagent ainsi à faire évoluer leurs pratiques (optimisation de la fertilisation, implantation de cultures intermédiaires, etc..) afin de limiter les fuites d'azote.

Poursuivons la démarche afin d'obtenir un maximum d'engagements d'ici septembre 2014 !

Pierre ADAM – Michel TANNE

En 2014 sur le bassin versant :

« Créons des haies et des talus »

Cette année, avec la pluviométrie exceptionnelle des 3 derniers mois, chacun a pu constater l'intérêt des haies et talus :

- ✓ limitation de l'érosion,
- ✓ maintien des talus par les racines des arbres et arbustes,
- ✓ consommation d'eau par le système racinaire des arbres conduisant à une meilleure infiltration et une dénitrification, ...

Dans le cadre du programme Breizh Bocage, le Syndicat des eaux du Bas-Léon bénéficie de subventions pour faire réaliser gratuitement des talus et haies chez les exploitants volontaires. Leur réalisation est prévue à partir d'août 2014, pour les projets définis avant fin avril.



Si vous êtes intéressés, contactez Lizig CLOAREC au 02.98.21.13.42

« Regroupons les parcelles »

Un parcellaire groupé est un avantage reconnu par tous :

- ✓ gain de temps,
- ✓ limitation du coût des déplacements,
- ✓ amélioration de l'accessibilité des vaches laitières au parcellaire, ...

Les échanges de terres représentent un sujet sensible et demandent de la volonté pour y arriver. Les animateurs du bassin versant vous proposent leur aide dans ces démarches :

- ⇒ en initiant la constitution de groupes volontaires pour avancer sur le sujet,
- ⇒ en passant ensuite le relais à la Chambre d'Agriculture pour animer ces groupes, finaliser les échanges et permettre le financement de 70 % des coûts induits (géomètre, notaire, ...)

Cette démarche peut aboutir à des échanges amiables de propriétés ou à de simples échanges de jouissance.

AGENDA

• Février-Mars

Campagne gratuite de pesées d'épandeur : financement des ETA pour réaliser des pesées d'épandeur chez les exploitants intéressés (*inscription toujours possible, contactez-nous*).

• Jeudi 13 Mars à 14 h

Réunion « bout de champ » sur la gestion de l'herbe chez René Paugam à Plouider. René apportera son expérience sur les pratiques qu'il met en œuvre pour réussir sa saison de pâturage.

• Mai

Dépôt des demandes MAE (avec la déclaration PAC) : Poursuite de la possibilité de signature de MAE (gestion des zones humides, ...)

• Toute l'année

Convention annuelle d'épandage (*dispositif expérimental spécifique au bassin versant réalisé en lien avec l'administration et la Chambre d'Agriculture*)

Cette convention permet de gérer un petit excédent annuel survenant après modification de l'assolement ou la rotation chez vous ou votre prêteur. Elle permet aussi d'échanger des déjections (lisier contre fumier).

Poursuite des aides financières spécifiques sur les bassins versants « algues vertes »

: aides à l'achat de matériel de gestion de l'herbe, d'aménagement de pâtures (chemins), et de matériel d'épandage.

Zoom sur le Nitratecheck

Ma culture aura-t-elle assez d'azote ?

Le nitratecheck peut apporter une réponse aussi précise qu'une analyse de laboratoire en quelques minutes.

Sur chou-fleur par exemple, cela peut se faire à divers moments :

- avant plantation, pour caler la fertilisation
- en cours de culture, en particulier quand il y a des soucis de croissance
- 1 mois avant la récolte (pour cerner la nécessité d'un apport d'azote nécessaire à la formation de la pomme) pour les choux de février
- à la reprise de végétation (février) puis un mois avant la récolte pour les choux tardifs de mai

Pour les exploitants ayant signé un contrat d'objectifs, les animateurs du bassin versant peuvent mettre gratuitement un appareil à disposition de groupes d'exploitants voisins et financer un accompagnement individuel à l'utilisation de l'outil.

Le nitratecheck coûte 220 €HT, il est donc amorti en 5 analyses.

Témoignage de Jean-Luc Pascoët, Guissény



Comment en êtes-vous venu à utiliser le nitratecheck ?

J'ai signé un contrat d'objectifs dans le cadre du programme de lutte contre les algues vertes sur le bassin versant. J'ai choisi l'accompagnement sur l'utilisation du nitratecheck en chou-fleur, ce qui m'a permis d'avoir une formation individuelle poussée à l'utilisation de l'outil.

Quels sont les avantages ?

Le nitratecheck permet d'avoir le résultat sur la quantité d'azote présente dans le sol en quelques minutes. Il permet des économies d'engrais, de mieux gérer les apports pour apporter la bonne dose au bon moment.

Cette année, cela va me permettre de grosses économies : j'estime que sur 10 ha, je vais gagner 2 tonnes d'engrais grâce à l'utilisation du nitratecheck par rapport à mes pratiques passées qui étaient pourtant déjà réfléchies.

En effet, auparavant, je me référais aux conseils d'Equiterre (réseau de parcelles témoins). Mais chaque parcelle est unique. Par exemple, sur une de mes parcelles implantée après céréales, j'ai réalisé un apport de lisier à l'implantation puis un apport en minéral début décembre. Début février, Equiterre me conseillait à nouveau un apport, or le nitratecheck m'indiquait un reliquat de 70 uN/ha à cette date, malgré la pluviométrie importante des 2 mois précédents. Je sais donc que, sur cette parcelle où la récolte est prévue en mars, je n'ai pas besoin d'ajouter d'azote pour la formation de la pomme».

Que diriez-vous aux autres exploitants ?

Le nitratecheck peut être utilisé pour toutes les cultures : légumes, reliquat sortie hiver des céréales et pourquoi pas avant maïs. Son coût est faible et le bassin versant en met à disposition gratuitement à des groupes d'agriculteurs, alors n'hésitez pas.

Point sur la qualité de l'eau

Une évolution lente mais positive : continuons dans ce sens.

Dans le cadre de la charte de territoire du Quillimadec-Alanan, l'objectif est d'obtenir d'ici 2015, 90 % des mesures de concentrations en nitrates inférieures à 46 mg/l.

En 2013, 90 % des mesures étaient inférieures à 52 mg/l (contre 62 mg/l en 2008).

Evolution des concentrations en nitrates depuis 10 ans sur le Quillimadec (données à Kérozet, St Frégant)

